

DU CRETE JANVIER — an mil huit cent soixante-tiz-sept, à six heures

ACTE DE MARIAGE de Philippe Barthelmy Sirel

N° 1
 Mariage de y Escarel et Michel
 âgé de vingt six ans, né à La Grande département de la Sarthe
 le vingt quatre du mois d'avril mil huit cent cinquante profession d'cultivateur domicilié à La Grande
 fils majeur de Bernard Edmond Escarel né à La Grande département de la Sarthe
 et de Marie Julienne Arjeun née à La Grande département de la Sarthe
 sa femme sans profession, mariée à La Grande par le pasteur et le mari ici présents et consentant à son profit.

Et de Adelaïde Anna Michel

Agée de vingt un ans, née à Saint Cropez département de la Sarthe
 le 20 du mois de novembre mil huit cent cinquante cinq profession d'accusee domiciliée à La Grande
 fille majeure de René Antoine Augustin Michel né à La Grande département de la Sarthe
 et de Marie profession de rentière domiciliée à La Grande département de la Sarthe
 Adelaïde Marguerite Blaise née à Gathps département de la Sarthe
 sans profession, domiciliée à La Grande par le pasteur et le mari ici présents et consentant à son profit.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches quatorze et vingt un janvier et il faut cent six-ante dix-cinq exemplaires affichés pendant le délai voulu par la loi.
 2° Vu l'acte de mariage des futurs époux
 3° Vu aussi l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage ont déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de mariage et il déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de mariage. à la date du ... par devant M. ... notaire à ... département de ...

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Adelaïde Anna Michel et l'autre Philippe Barthelmy Sirel.

Le tout en présence de Charles David domicilié à La Grande département de la Sarthe âgé de trente sept ans, profession de marchand non parent ni allié du futur époux.
 De David Bonjean domicilié à La Grande département de la Sarthe âgé de trente cinq ans, profession de propriétaire non parent ni allié des futurs époux.
 De Julien Gabelon domicilié à La Grande département de la Sarthe âgé de trente ans, profession d'ouvrier, cousin germain de la future épouse.
 Et de Joseph Reynaud domicilié à La Grande département de la Sarthe âgé de vingt trois ans, profession d'cultivateur non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, moi Jean Joseph Raymond, adjoint délégué par le Maire de La Grande, faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par trois des fonctionnaires et le mari du futur et du quatrième témoin, le sieur Arjeun Charles, qui ont déclaré être illettrés.
 approuvant de la huitième partie.

Écrit Philippe Barthelmy Sirel
 Adelaïde Anna Michel
 David Bonjean Julien Gabelon Reynaud